

**VILLE D'EPERNON**

(Eure-et-Loir)

8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****2020-98****SEANCE DU 22 JUIN 2020**

FB/LN/CJ n° 2020/06

Objet de la délibération :Désignation de deux représentants  
parmi les élus : un titulaire et un  
suppléant et nomination d'un  
réfèrent à l'association « Petites  
Cités de Caractère Centre Val de  
Loire »

## NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**Présents : **28**Pouvoir : **01**Votants : **29**Date de la convocation :  
16 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

**Etaient présents :**

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROYNEL Eric, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, DOKOUROFF Sonia, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusée : ROUZET Sylvie, pouvoir à BONVIN Béatrice

Secrétaire de séance : PONÇON Anne

**VU** les statuts de l'association PETITES CITES DE CARACTERE CENTRE VAL DE LOIRE en date du 4/02/2020,**CONSIDERANT** la Commission de contrôle et d'homologation qui s'est déplacée dans la commune proposant au Conseil d'Administration de l'Association des Petites Cités de Caractère le statut de Petites Cités de Caractère à la Commune d'Epernon,**CONSIDERANT** le Conseil d'Administration de l'Association des Petites Cités de Caractère de France du 18 décembre 2017 qui s'est déroulé à Paris approuvant et validant cette proposition,**CONSIDERANT** qu'à compter de cette date la commune d'Epernon est devenue membre actif de l'Association des Petites Cités de Caractère de France en tant que commune homologuée pour une durée de cinq ans (2018-2022).**CONSIDERANT** que l'article 6 des statuts prévoit de désigner pour la durée du mandat municipal deux élus (un titulaire et un suppléant) pour siéger aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'association,**CONSIDERANT** qu'un réfèrent doit être, par ailleurs, nommé en Conseil municipal. Le réfèrent est le lien privilégié entre la commune et l'association et est amené à épauler l'équipe municipale dans la construction des projets. C'est un acteur de terrain et le porte-parole pour faire avancer les projets.**CONSIDERANT** le renouvellement général du conseil municipal suite aux élections du 15 mars 2020.

Les membres du Conseil municipal sont invités à désigner les délégués

- Monsieur Eric ROYNEL, représentant titulaire
- et Monsieur François BELHOMME, représentant suppléant de la commune d'Epernon pour siéger aux assemblées générales ordinaires et extraordinaire de l'Association des Petites Cités de Caractère Centre Val de Loire.
- Madame Martine GAUTIER référente.

Sur l'exposé présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés.

<b>VOTANTS :</b> <b>29</b>	<b>POUR :</b> <b>29</b>	<b>ABSTENTIONS :</b>	<b>CONTRE :</b>
-------------------------------	----------------------------	----------------------	-----------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20200622-D2020\_06\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2020

Notification : 24/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation





2020-99

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents ou représentés désigne :

- Monsieur Eric ROYNEL, représentant titulaire
- et Monsieur François BELHOMME, représentant suppléant de la commune d'Epernon pour siéger aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'Association des Petites Cités de Caractère Centre Val de Loire.
- Madame Martine GAUTIER référente.

Fait et délibéré à Epernon, le 22 Juin 2020

Le Maire,



F. BELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20200622-D2020\_06\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2020

Notification : 24/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.